ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

administration centrale

Question écrite n° 79465

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la fonction publique de lui fournir des indications sur sa réflexion concernant l'organisation générale de ses services centraux et sur les réorganisations de périmètres des directions et sous-directions. La mise en place de la LOLF, avec son découpage en missions, programmes et actions, amène à réfléchir sur les découpages administratifs, qui finiront dans beaucoup de cas par se caler sur le découpage budgétaire et les périmètres introduits par la LOLF.

Texte de la réponse

Le ministre de la fonction publique dispose de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (art. 4 du décret n° 2005-663 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministre de la fonction publique). Les crédits de fonctionnement du cabinet du ministre de la fonction publique et de la direction générale de l'administration et de la fonction publique sont regroupés dans le programme 129 : « coordination du travail gouvernemental » et les crédits d'intervention qui permettent de mettre en oeuvre des actions de formation et d'action sociale interministérielles sont regroupés dans le programme 148 : « fonction publique ». Cette structure budgétaire qui a été mise en place avec la LOLF n'aura pas de conséquence sur l'organisation et le rattachement de la DGAFP.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 79465
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : fonction publique
Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10976
Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6598